

République Islamique de Mauritanie

Honneur – Fraternité – Justice



PROCES-VERBAL DE REUNION DU CN-ITIE, N° 2025-02

Date : 01/07/2025	Heure : 12H	Lieu : Locaux du CN-ITIE	Rapporteur : Abdoullahi Diop
-------------------	-------------	--------------------------	---------------------------------

Participants :

Présents	Représentés	Excusés
Voir la liste de présence		

Ordre du jour :

- Présentation et adoption de la note de cadrage du rapport ITIE 2024
- Présentation et adoption du rapport annuel d'avancement 2024
- Questions diverses

1. Présentation et adoption de la note de cadrage du rapport ITIE 2024

Le mardi 1^{er} juillet 2025, s'est tenue dans les locaux du CN-ITIE la deuxième réunion statutaire de l'année 2025 du Groupe Multipartite ITIE Mauritanie (GMP). À 12h15, constatant que le quorum est atteint et que tous les collèges étaient représentés, le président du CN-ITIE, M. Mohamed Lemine Ahmedou, a déclaré l'ouverture de la réunion, en commençant par remercier les membres du GMP pour leur présence remarquable. Il a ensuite introduit l'ordre du jour.

Le président a passé la parole à l'administrateur indépendant, M. Isselmou Mohamed. Ce dernier, après avoir remercié l'assistance, a exprimé sa satisfaction quant à la qualité des nouveaux TDRs, qui permettent une meilleure identification des rôles des entités

responsables. Cela a contribué à améliorer considérablement la qualité et la pertinence des rapports de conciliation ITIE, notamment en matière d'analyse des risques et de fiabilité des données.

Ensuite, M. Isselmou a présenté le périmètre du rapport ITIE 2024, en rappelant les critères de sélection des entreprises, comme le seuil de matérialité fixé à 100 000 \$ (3 990 000 MRU). Pour l'exercice 2024, 11 entreprises minières sur 38 ont été retenues dans le périmètre, représentant ainsi 99,85 % de la totalité des paiements du secteur minier. Concernant le secteur des hydrocarbures, tous les opérateurs inscrits au cadastre sont retenus dans le périmètre de rapportage ITIE 2024.

L'administrateur indépendant a poursuivi son exposé en précisant que le rapport 2024, en plus des divulgations exhaustives des informations couvrant les exigences 2 à 6 de la Norme 2023, devra se concentrer sur une stratégie de vérification et de fiabilisation des données, à travers une approche combinant analyse des risques, rapprochements et évaluation des pratiques de contrôle et d'audit en référence aux normes internationales. Les anomalies et écarts constatés conduiront à rechercher leurs causes : certaines seront corrigées tandis que d'autres feront l'objet de recommandations.

À partir des constats et des conclusions, et sur la base des appréciations de l'administrateur indépendant, des recommandations seront formulées pour renforcer la gouvernance des industries extractives en Mauritanie ainsi que la qualité des systèmes de divulgation et de diffusion des données.

À la fin de son exposé, après avoir présenté le chronogramme d'élaboration du rapport ITIE 2024, M. Isselmou a souligné l'importance de disposer de données à jour et disponibles sur les sites web des ministères, notamment ceux chargés des mines et des hydrocarbures.

Les membres du GMP, après avoir remercié l'administrateur indépendant pour son travail remarquable, ont soulevé un certain nombre de questions et remarques concernant cette note de cadrage préliminaire.

M. Khaled Ahmedou, journaliste et membre du GMP, a suggéré de s'intéresser davantage à certaines entreprises comme KENZ MINING, non éligible au regard du seuil de matérialité, mais représentant un potentiel important allant au-delà de la simple exploitation des ressources, en apportant des solutions innovantes et responsables face aux défis environnementaux du secteur, ainsi qu'une contribution active au développement économique et social.

M. Coulibaly, président de la coalition PQVP et membre du GMP, estime qu'il serait plus pertinent d'évaluer le niveau de risque par flux de paiement et non par entreprise. À ce propos, M. Ba Jebril, représentant de la société civile au sein du GMP, a proposé de fixer le seuil de tolérance à 3 % au lieu de 2 %.

M. Ismail, représentant de Kosmos, a proposé d'organiser ultérieurement une réunion avec l'unité chargée de la fiscalité au sein de Kosmos, précisant qu'il s'agit d'une approche innovante permettant de clarifier définitivement tous les détails des paiements fiscaux liés au projet GTA.

Le directeur des relations avec la société civile, M. Isselmou Alioun, a sollicité l'autorisation de publier les rapports ITIE sur le site web (fadaa.com) nouvellement créé par le Commissariat aux Droits de l'Homme. Une requête très appréciée par le président du GMP, M. Mohamed Lemine Ahmedou, qui a donné instruction au responsable de la divulgation systématique de transférer tous les rapports et documents disponibles de l'ITIE à M. Isselmou.

Ensuite, l'administrateur indépendant a repris la parole pour répondre aux questions des intervenants tout en assurant qu'il prendrait en considération toutes les remarques. À l'issue des discussions, les membres du GMP ont adopté à l'unanimité la note de cadrage du rapport ITIE 2024. Ainsi, le premier point de l'ordre du jour a été achevé.

2. 2. Présentation et adoption du rapport annuel d'avancement 2024

Abordant le deuxième point de l'ordre du jour, relatif à l'adoption du rapport annuel d'avancement 2024, le président a passé la parole au secrétaire permanent, M. Abdoullahi Diop, pour une brève présentation de ce rapport, qui offre un aperçu global de l'ensemble des activités réalisées par le CN-ITIE durant l'année 2024.

M. Abdoullahi Diop a expliqué la méthodologie d'élaboration du rapport annuel d'avancement, fondée sur les principes de participation, de triangulation des sources et de redevabilité, en lien avec les objectifs stratégiques définis dans le plan de travail 2024.

M. Coulibaly et M. Sid'Ahmed Lahah ont souligné l'importance de traduire les rapports et documents de l'ITIE en langues nationales, afin d'assurer une diffusion large des informations auprès du grand public, conformément à la promotion de la mise en œuvre de l'exigence 7.1.

Après avoir passé en revue l'ensemble des activités figurant dans le rapport, l'analyse croisée des résultats ainsi que les contraintes et recommandations identifiées au cours de l'année 2024, les membres du GMP ont voté à l'unanimité l'adoption du rapport annuel d'avancement 2024, exprimant leur satisfaction quant à cette évaluation, qui démontre que le plan d'action de l'année 2024 a été exécuté à 85 %, soit un taux d'exécution supérieur à celui prévu dans le plan de travail (80 %).

3. 3. Questions diverses

À 14h50, après la pause déjeuner, le président a repris la parole pour aborder le troisième point de l'ordre du jour. M. Mohamed Lemine Ahmedou a partagé avec les membres du GMP des informations complémentaires sur les activités et événements prévus au mois de juillet :

- Atelier avec la GIZ (étude sur les produits chimiques utilisés dans le secteur minier artisanal) ;
- Atelier avec le club des étudiants économistes mauritaniens ;
- Atelier avec les parlementaires ;
- Prochain conseil d'administration et conférence de l'ITIE internationale.

À cet égard, les membres du GMP ont confirmé leur engagement à participer et à contribuer activement à toutes ces activités du CN-ITIE.

Ensuite, M. Isselmou Alioun, directeur des relations avec la société civile, a fait part du déroulement du processus de renouvellement des membres des OSC au sein du GMP, précisant que le processus est sur le point d'être conclu et que la liste désignant les nouveaux membres sera bientôt transmise au cabinet du Premier ministre.

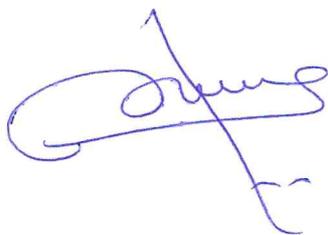
À la fin des discussions, le président a remercié les membres du CN-ITIE pour leur engagement.

Décisions

- Approbation et adoption de la note de cadrage du rapport ITIE 2024 ;
- Approbation du rapport annuel d'avancement 2024.

Fait à Nouakchott, le 02.07.2025

Le président de séance



Le secrétaire de séance

